

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} FÉVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 1er du mois de février à 18 heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 janvier, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

Présents : Monsieur PLANTIER Christian, Maire

Monsieur BOURDENX Arnaud, Monsieur PONS Guy, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Monsieur Guy CASSAGNE, Madame BARANTIN Annie, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie (arrivée au point 6), Madame LEROUX Claire (adjoints)

Monsieur SANNA Denis, Monsieur CORBEAUX Daniel, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur TARTAS Franck, Madame AMESTOY Katia, Madame LAMARQUE Patricia, Madame MATTE Muriel, Monsieur LESTRADE Thomas, Monsieur LOBY Jean-Marc, Monsieur ROCHARD Christophe, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France (arrivée au point 7), Madame LARROCA Sandrine, Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

Absents excusés :

Madame CLAVERIE Evelyne donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud
Madame POMPIDOU Martine donne pouvoir à Madame ROUSSIGNOL Agnès
Monsieur POMAREZ Frédéric donne pouvoir à Monsieur RINGEVAL Alain

Secrétaire de séance : Madame LEROUX Claire

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 14 décembre 2017.
Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

- 1 – Démission d'un conseiller municipal – Installation d'un nouveau conseiller
- 2 – Décision d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – Budget principal de la ville de Mimizan
- 3 – Subvention pour création d'association – MIZANscènes
- 4 – Théâtre le Parnasse – Renouvellement SERVICE SP PLUS
- 5 – Convention avec le Centre de Gestion des Landes - Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (A.C.F.I.)
- 6 – Médiathèque - Programme d'animation et plan de financement 2018
- 7 – Modification des rythmes scolaires rentrée 2018/2019 – Demande de dérogation auprès du DASEN
- 8 – Convention avec le Centre de Gestion des Landes – Sécurisation de l'espace scolaire
- 9 – Programme d'actions pour 2018

1 – Démission d'un conseiller municipal – Installation d'un nouveau conseiller

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : NÉANT

Monsieur le Maire expose :

« Par lettre reçue en Mairie le 11 décembre 2017, Madame Alexandra OBADIA a fait part de sa démission du poste de conseiller municipal.

Après avoir pris acte de sa démission et en avoir informé Monsieur le Préfet des Landes conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a, conformément à l'article L 270 du code électoral, dans l'ordre de la liste « AGIR POUR MIMIZAN », sollicité Monsieur Christophe ROCHARD, candidat non élu.

Par courrier, Monsieur Christophe ROCHARD a informé Monsieur le Maire qu'il acceptait le poste de conseiller municipal devenu vacant.

Il est donc procédé ce soir à l'installation de Monsieur Christophe ROCHARD. »

2 - Décision d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – Budget principal de la ville de Mimizan

Rapporteur : Monsieur Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : UNANIMITÉ

Le rapporteur expose :

"Vu la loi 88-13 du 05 Janvier 1988 prévoyant que le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'Investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses réelles totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été autorisé préalablement par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité pour le budget principal de la Ville, de mettre en œuvre un certain nombre de dépenses, en particulier :

- l'acquisition de logiciels pour	18000	€
- des études pour	70000	€
- des frais d'insertions pour	3000	€
- l'acquisition de matériel informatique pour	8500	€
- des travaux dans certains bâtiments communaux pour :	300000	€
- des travaux de voirie pour :	400000	€
- du matériel pour les services techniques, police, environnement	90000	€

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2018 les dépenses d'investissement dans les limites des montants et chapitres suivants :

CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS	91 000 €
CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS	525 500 €
CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	273 000 €

Pour mémoire : détail des montants mobilisables : **9 562 152**
dépenses imputées au chapitre 16 **- 1 316 200** :

Crédits d'investissement retenus **8 245 952**

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

3 – Subvention pour création d'association – MIZANscènes

Rapporteur : Monsieur Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : 26 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION (Monsieur Christophe ROCHARD)

Le rapporteur expose :

« L'association MIZANscènes domiciliée 8 Avenue de la Gare 40200 MIMIZAN s'est nouvellement créée. Elle est porteuse de projets et organisera à Mimizan le Festival MIMIZ'ARTS en partenariat avec la mairie du 10 au 13 mai 2018 inclus.

Cette association sollicite donc le Conseil Municipal pour obtenir 500€, montant versé habituellement aux nouvelles associations porteuses de projets.

Aussi il vous est proposé d'attribuer cette subvention à l'association MIZANscènes. »

Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à monsieur Rochard :

« Je ne prendrai pas part à ce vote car je suis en lien avec l'association. »

A l'issue de ce débat, Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte par 26 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION (M. Rochard) la proposition du rapporteur.

4 – Théâtre Le Parnasse – Renouvellement SERVICE SP PLUS

Rapporteur : Monsieur Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« Par délibération en date du 21 juin 2012, la commune de Mimizan, pour le Théâtre le Parnasse, a souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, un contrat comprenant les conditions générales et particulières d'adhésion au SERVICE SP PLUS. Ce service en ligne permet au public de réserver des places et d'effectuer le paiement par internet de façon sécurisée.

Ce contrat, conclu pour une durée de trois ans, arrive à échéance. Afin d'assurer la continuité de ce service, il vous est proposé de le renouveler.

Le contrat SP PLUS est conclu aux conditions financières suivantes :

- forfait mensuel	15 euros
- coût de l'opération	0,15 euros
- forfait mensuel envoi outil de suivi au comptable	5 euros

Le service SP Plus permet :

- De prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire
- De limiter le montant des transactions conformément à l'article 1341 du Code Civil (limite actuellement fixée à 1 500€)
- De conserver dans une base de données hautement sécurisée, les références de chaque transaction pendant une durée minimum de 12 mois

Il vous est demandé de délibérer afin de renouveler pour une durée de trois ans la souscription au service SP Plus pour le théâtre Le Parnasse et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

5 – Convention avec le Centre de Gestion des Landes - Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (A.C.F.I.)

Rapporteur : Madame Isabelle DEZEMERY

Questions et/ou observations : Néant

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« L'A.C.F.I. a une fonction d'inspection, par opposition aux Assistants et Conseillers de prévention dont la mission est axée sur la mise en œuvre de la prévention.

L'Article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié impose aux collectivités de procéder à sa désignation.

Le Décret n°2012-170 du 3 février 2012 précise toutefois :

- qu'un assistant ou un conseiller de prévention ne peut être ACFI (art. 5 alinéa 2 du décret n°85-603 modifié).
- que l'ACFI dispose dans ce cadre d'un libre accès à tous les établissements, locaux, lieux de travail et aux registres et documents nécessaires à son inspection. (art. 5 alinéa 3 du décret n°85-603 modifié).
- S'agissant de la conformité des bâtiments (réglementation E.R.P. inclus), du matériel et des installations nécessitant l'intervention d'organismes spécialisés et agréés, la mission de l'A.C.F.I. se limite à l'examen des observations émises et de leurs éventuelles levées, conformément à la réglementation en vigueur.

Ses missions sont ciblées et ponctuelles et sans nécessité d'une présence de proximité. De ce fait, peu de collectivités trouvent un intérêt à nommer un A.C.F.I. en interne.

Pour cette même raison, l'article 5 précité prévoit la possibilité de passer convention avec le centre de gestion. Cette mission, se fait par mise à disposition dans le cadre de l'article 25 de la

loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après avoir obtenu l'avis favorable du comité mentionné à l'article 37 (C.H.S.C.T. du 4 juillet 2017), le recours à l'A.C.F.I. du Centre de Gestion doit être validé par l'assemblée délibérante de la collectivité, qui autorise son Maire à signer la convention.

La convention précise principalement :

- Le contenu global de la mission d'inspection et les conditions de son exercice
- Les obligations des deux parties
- Les conditions d'exercice des missions
- Les modalités d'intervention
- Les conditions financières
- La durée et les conditions de résiliation
- Les éventuelles missions complémentaires confiées à l'A.C.F.I.

Chaque intervention de l'A.C.F.I. donne lieu à l'établissement d'une lettre de mission, décrivant la nature exacte de l'intervention souhaitée.

Une copie est transmise pour information au comité mentionné à l'article 37 de la collectivité (C.H.S.C.T.).

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention relative à l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection jointe en annexe. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

6 – Médiathèque - Programme d'animation et plan de financement 2018

Rapporteur : Monsieur Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« La médiathèque souhaite soumettre au conseil municipal son programme d'animation ainsi que son plan de financement prévisionnel pour l'année 2018.

Chaque année, l'équipe de la Médiathèque propose une programmation de qualité en présentant des animations éclectiques représentatives des collections.

Cette année voit le retour de Fana'Manga et un accent particulier a été mis sur cette animation. Les plus jeunes lecteurs auront le plaisir de rencontrer un auteur jeunesse : Edouard Manceau. La Médiathèque continuera son incursion dans le jeu en participant cette année à la Fête du jeu.

Pour les adultes, la Médiathèque proposera plusieurs animations (rencontres, conférences, animations musicales) sans oublier *les P'tits cafés*, rencontre autour de la littérature et des bandes dessinées.

D'autre part, les adolescents nous ont sollicités afin de monter un projet : rencontre, échanges, partage...tout reste à définir avec et pour eux. »

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le programme joint en annexe selon l'agenda et le plan de financement ci-dessous :

Agenda

Mois	Animation	Publics
6 Février 2018	P'tit café : Bandes dessinées	Adulte
8 et 9 Mars 2018	Rencontres scolaires avec Edouard Manceau	Scolaires
31 Mars 2018	P'tit café : Littérature /BD	Adulte
12 mai 2018	Ziklibrenbib : sieste musicale	Tous publics
1 et 2 juin 2018	Journées Fana'Manga	Tous publics /Scolaires
16 Juin 2018	P'tits cafés : coup de cœurs des bibliothécaires	Adulte
15 Septembre 2018	Journées du Patrimoine	Tous publics
Octobre 2018	Semaine bleue	Adulte
6 Novembre 2018	P'tit café : rentrée littéraire	Adulte

Plan de financement

Ce programme fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes selon le prévisionnel suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Spectacles			
Rencontre Edouard Manceau	760,00 €	Conseil Départemental	2992,00 €
Fana'Manga : intervenants	3060,00 €	Mairie de Mimizan	3658,00 €
Journées du patrimoine	240,00 €		
Communication	830,00 €		
Frais de déplacement	1070,00 €		
Restauration, hébergement	690,00 €		
TOTAL HT	6650,00 €	TOTAL HT	6650,00 €

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

7 – Modification des rythmes scolaires rentrée 2018/2019 – Demande de dérogation auprès du DASEN

Rapporteur : Isabelle DEZEMERY

Questions et/ou observations : Alain RINGEVAL, Xavier FORTINON

Vote : 21 voix POUR, 6 voix CONTRE et 2 abstentions (Daniel CORBEAUX et Marie-France DELEST)

Le rapporteur expose :

« Je vais essayer d'apporter un éclairage sur les motivations de notre demande.

Et tout d'abord un petit rappel : il y a quelques années les enfants de Mimizan allaient à l'école le lundi, mardi, jeudi, vendredi et le samedi matin. Puis l'évolution sociétale a entraîné la suppression des cours du samedi (week-end oblige !).

Du coup l'école a fonctionné sur le rythme de 4 jours.

En 2013 un ministre s'est ému des rythmes scolaires et la semaine de 4,5 jours a été imposée à toutes les écoles de France dès la rentrée 2014.

Il a suffi d'enlever 3/4h par jour, de les multiplier par 4 cela fait 3 heures que l'on reporte au mercredi matin et le tour est joué ! Sauf qu'il faut bien proposer une solution aux parents qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants une heure plus tôt...Qu'à cela ne tienne, on instaure les TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Aux collectivités de les mettre en place ; celles-ci ont fait de leur mieux avec leurs moyens.

Ici, nous avons déjà les structures. Il a suffi d'organiser, de former, et, au prix de pas mal de concertation, d'écrire un PEDT (Projet Educatif Territorial) reconnu comme réussi ; il ne restait plus qu'à le mettre en application. Ce que l'on fait depuis.

2017 voit l'arrivée d'un nouveau ministre et le 27 juin 2017 un décret stipule que les collectivités qui le désirent peuvent demander une dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours dès septembre 2017.

A Mimizan nous avons communiqué l'existence de cette possibilité mais nous ne nous sommes pas précipités et nous avons décidé de consacrer la période octobre à décembre 2017 pour informer et consulter les principaux intéressés à savoir les familles et les enseignants.

Après consultation, plus des 2/3 des parents sont favorables à un retour à une organisation sur 4 jours : ils soulignent la fatigue des enfants causée par l'absence de coupure du mercredi qui permettait de souffler un peu le mardi soir de par l'absence de leçons à étudier. Ils constatent aussi que les activités extrascolaires sont concentrées plus tard le soir ou sur le samedi.

Tous les enseignants (sauf un) se prononcent aussi pour un retour à la semaine de 4 jours. Ils avancent les mêmes arguments que les parents et de plus, estiment que l'organisation sur 4,5 jours mise en place depuis 4 ans a enlevé de la valeur à l'école dans le sens où avant cette réforme, l'établissement scolaire était bien identifié comme tel par les enfants et leurs parents....La mise en place des TAP a contribué à la multiplication d'activités sur ce même lieu, activités encadrées par des personnels qui peuvent aussi intervenir sur le temps de la cantine, le temps d'accueil du matin ou du soir ou assurer l'entretien des locaux. L'enfant a du mal à s'y retrouver et cette perte de repère génère une instabilité dans son comportement.

Les 4 conseils d'école ont donc voté pour le retour à l'organisation sur 4 jours et ont adopté la grille horaire qui figure sur le rapport ; cette grille a été définie en présence des directrices, de l'inspecteur de circonscription, de nos techniciens et répond aux exigences réglementaires ainsi qu'à celles de la CAF.

Bien évidemment la collectivité ne peut pas aller à l'encontre de ce souhait unanime et va donc demander une dérogation pour le passage de l'ensemble des groupes scolaires de Mimizan à

une organisation du temps scolaire sur 4 jours sachant que Mimizan n'est pas tributaire du ramassage scolaire, comme c'est le cas dans les regroupements pédagogiques, pour lesquels je comprends qu'une homogénéité de demande soit requise.

Alors quelles sont les conséquences pour l'enfant et la collectivité ?

Tout d'abord l'intérêt de l'enfant. Dans le monde de l'éducation celui-ci est un souci permanent mais aussi l'argument incontournable dont on use tous un jour ou l'autre avec facilité car alors tout est dit. Justement parlons- en :

1- L'intérêt de l'enfant se trouve d'abord dans un environnement familial stable et épanouissant et aussi dans un temps de sommeil suffisant chaque nuit en évitant de trop différencier le rythme de la semaine de celui du week-end

2- L'intérêt de l'enfant est de fréquenter un établissement scolaire apaisé où les enseignants sont heureux de travailler dans des classes peu chargées et bien équipées.

3- L'intérêt de l'enfant est enfin de pouvoir participer à des activités hors temps scolaire tout en se ménageant du temps à ne rien faire, voire à s'ennuyer.

Vous remarquez au passage les trois composantes éducatives complémentaires que sont la famille, l'école et le péri ou l'extrascolaire

Pour en revenir au rythme scolaire, la semaine de 4 jours implique 6h de cours par jour (récréations comprises). Évidemment c'est plus que 5h15.

Mais j'ai appris sur le terrain qu'une heure de cours peut paraître plus ou moins longue selon le moment de la journée, le sujet abordé, la forme du moment de l'enseignant et...la météo qui influe sur l'attitude des enfants.

Je sais aussi qu'un enfant est soumis à un rythme biologique qui lui permet d'avoir des moments d'efficacité scolaire généralement en milieu de matinée et d'après-midi.

Nos enseignants qui sont de vrais professionnels le savent également et peuvent tout à fait tenir compte de ce rythme biologique pour organiser leur journée.

De même ils savent que le niveau d'attention des enfants dépend du jour de la semaine. Ils pourront donc organiser celle-ci en fonction de ce paramètre. Ils ont déjà su le faire antérieurement, je n'ai aucune inquiétude dans ce domaine et leur fais entièrement confiance.

Enfin qu'en est-il de la collectivité ?

Il nous incombe à nous en tant que collectivité de rester vigilant sur la complémentarité éducative que nous pouvons apporter car il faut considérer l'enfant dans sa globalité.

Il nous incombe aussi de contribuer à réduire les inégalités en facilitant l'accès à tous dans nos structures.

C'est quelque chose que nous faisons déjà :

- dans le cadre de notre PEDT dont les objectifs servent de support aux projets éducatifs de nos structures d'accueil.

- par le biais des activités culturelles et sportives dispensées sur le temps scolaire.

- au sein de notre école de sport hors temps scolaire.

- en soutenant les associations accueillant du public jeune.

Nous le ferons encore en poursuivant notre programme d'actions:

- grâce au savoir faire acquis par nos agents au cours de ces quatre années riches en expériences et en questionnements.

- nous continuerons à entretenir les relations étroites qui nous lient aux autres partenaires éducatifs aidés en cela par la révision de notre PEDT qui définira encore les orientations dans le cadre de cette nouvelle organisation et dans lequel figurera plus spécialement un volet culturel que nous voulons développer sur temps scolaire et hors temps scolaire.

- enfin l'accueil du mercredi verra ses objectifs retravaillés dans le cadre de cette révision afin de bien s'insérer dans cette complémentarité.

Le retour à la semaine des 4 jours implique la suppression des TAP. Quelles en seront les conséquences ?

Actuellement les TAP mobilisent simultanément 22 agents à raison de 1h trois fois par semaine. Sur l'année cela représente en gros la valeur de deux temps complets pendant 8 mois.

Dans le cadre de la nouvelle organisation nous devons assurer à nouveau l'accueil du mercredi matin au centre de loisir. D'après nos prévisions l'effectif y sera chargé et nécessitera davantage de personnel d'encadrement.

Nous maintiendrons l'accueil périscolaire dans chaque groupe scolaire.

Les agents qui travaillent sur les TAP sont polyvalents et cette activité ne représente qu'une petite partie de leur mission. Nous avons été très prudents dans notre organisation afin de préserver au mieux les emplois. Si des moyens demeurent, nous pourrions en injecter dans des activités culturelles en lien avec nos structures et en particulier la Ludo-médiathèque que nous voulons développer.

Pour conclure et conformément aux résultats des consultations que nous avons faites, il vous est proposé d'autoriser M Le Maire à solliciter auprès du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) une dérogation afin de modifier dès la rentrée scolaire 2018 les rythmes scolaires des écoles maternelles et primaires de MIMIZAN de façon à organiser le temps scolaire sur 4 jours selon les horaires indiqués dans la grille jointe. »

Rentrée septembre 2018						
ECOLE PLAGE ET ELEMENTAIRE BOURG						
		8h45	12h00		13h45	16h30
Lundi	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie	
		8h45	12h00		13h45	16h30
Mardi	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie	
Mercredi						
		8h45	12h00		13h45	16h30
Jeudi	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie	
		8h45	12h00		13h45	16h30
Vendredi	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie	
ECOLE MATERNELLE BOURG et BEL AIR						
		8H30	11h45		13h30	16h15
Lundi	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie	
		8H30	11h45		13h30	16h15
Mardi	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie	
Mercredi						
		8H30	11h45		13h30	16h15
Jeudi	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie	
		8H30	11h45		13h30	16h15
Vendredi	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie	

Monsieur le Maire :

« Merci madame Dezemery pour ce tableau très complet de la nouvelle réforme voulue par les acteurs scolaires. Le débat est ouvert. »

Madame DEZEMERY :

« Je vous ai donné les arguments des personnes consultées. »

Monsieur le Maire :

« Donc apparemment cela correspond à la demande des parents d'élèves, des enseignants et des conseils d'école. »

Monsieur RINGEVAL :

« S'il est un domaine que les gouvernements successifs à peine installés remettent systématiquement en chantier, c'est bien l'éducation et le gouvernement actuel ne déroge malheureusement pas à cette règle en laissant la possibilité aux communes de modifier une nouvelle fois la semaine d'école !

Plutôt que de remettre tout en question, n'aurait-il pas été judicieux de procéder à l'évaluation (un mot bien connu dans le milieu scolaire) du système mis en place par le gouvernement précédent afin de pointer les bons et les mauvais points et d'y apporter ensuite les améliorations jugées alors nécessaires ?

En permettant aux communes de modifier le temps d'école, est-on vraiment certain de tenir compte des besoins des élèves ? Ou d'autres intérêts guident-ils cette démarche ?

Les chrono-biologistes s'accordent pour dire et écrire que l'efficiencia de nos enfants scolarisés s'étiolé au fur et à mesure que la journée avance et les enseignants dont j'ai fait partie l'ont constaté aussi. La réintroduction de la semaine à 4 jours va une nouvelle fois densifier cette journée, car le volume d'apprentissage reste le même quelle que soit l'organisation hebdomadaire.

La semaine à 4 jours et demi telle qu'elle a été vécue jusqu'alors, n'était peut-être pas la solution à tous les problèmes que rencontre l'école mais par la mise en place des TAP (les temps d'activités périscolaires que vous avez d'ailleurs rapidement organisés dans notre commune, en ayant compris tout le bénéfice que les enfants pouvaient en retirer), avec cette mise en place donc, certains élèves les plus démunis ont pu découvrir d'autres centres d'intérêt, sportifs, culturels, ludiques qu'ils n'auraient pu aborder en-dehors de cette structure...

Avec le retour éventuel de la semaine à 4 jours, les communes, dont la plupart souffrent financièrement, ne vont-elles pas dans leur grande majorité en profiter pour supprimer ces activités périscolaires et faire ainsi des économies afin de subvenir à d'autres besoins ? C'est vraisemblable, hélas, et se jouera alors l'emploi des personnes qui ont assuré ces activités.

Ce qui est certain, en tous cas, c'est que l'état lui, fera l'économie de l'aide de 50 euros par enfant et par an qu'il allouait aux communes qui, comme Mimizan, ont organisé les temps périscolaires. L'intérêt premier de la démarche gouvernementale ne se situerait-il d'ailleurs pas là ?

Lors de la dernière commission éducation, vous nous avez assurés que vous maintiendriez ces activités, notamment pendant le temps libre de la demi-journée et nous nous en réjouissons. Vous nous avez également confié que la semaine ainsi réorganisée permettrait l'ouverture de l'accueil périscolaire le mercredi matin. C'est très bien. Cela garantirait-il le réemploi de l'ensemble des agents employés lors des TAP ? Nous verrons.

Quant à la fatigue des élèves souvent évoquée pour justifier ce retour, permettez-moi de jouer l'ancien combattant, comme l'a rappelé d'ailleurs madame Dezemery : nous sommes un certain nombre autour de cette salle à avoir supporté la semaine à 5 jours de classe : lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi-samedi. Et nous l'avons plutôt bien supportée, me semble-t-il ! Alors, oui, nous n'avions ni télé (parfois), ni tablette, ni jeux vidéo pour occuper nos moments de liberté, tout ce qui a désormais envahi l'espace libre de nos enfants et petits enfants en plus du temps d'apprentissage...

Pour pouvoir présenter cette modification des rythmes scolaires, vous avez justement sollicité la communauté éducative : parents-enseignants, mais les premiers intéressés eux, ne l'ont pas été...

Ce soir, les membres de l'opposition voteront librement selon leur propre ressenti. Il ne s'agit pas d'un vote de défiance envers la commune mais bien d'un positionnement par rapport à cette période importante de la construction éducative et sociale de nos enfants : le temps scolaire. »

Madame DEZEMERY :

« Merci monsieur Ringeval. Moi aussi je fais partie des anciens combattants et je partage l'ensemble des arguments que vous avez développés.

Cependant je pense que la démarche de la collectivité est juste dans la mesure où il fallait tenir compte de l'avis des enseignants et des familles. Dans les familles j'inclus les enfants car je suppose que les parents ont parlé avec leurs enfants et qu'ils ont pu se déterminer ainsi.

Bien évidemment les enfants n'ont pas voté, ceci n'est pas une démarche inhabituelle. Je considère donc que l'avis des familles inclut l'avis de leurs enfants.

Concernant le bon rythme scolaire, sans jouer aux anciens combattants, il est clair que la semaine de quatre jours n'est sans doute pas le meilleur rythme scolaire à proposer, la semaine de quatre jours et demi non plus nous sommes bien d'accord, mais nous ne pouvons pas revenir en arrière et instaurer un nouveau cours le samedi matin. Je sais que vous vous en serviez pour consolider les acquis de la semaine, ce qui n'était pas négligeable pour la plupart des enfants.

Je vais simplement vous dire ce que j'ai affirmé en commission et que j'ai réaffirmé ce soir et je crois que vous l'avez compris : nous continuerons le travail dans le périscolaire que nous avons mis en place. D'une part parce que nous avons amélioré également la qualité du travail de nos agents qui ont fait l'effort de se former, qui se sont beaucoup remis en question et qu'il ne faut pas perdre. Il faut absolument maintenir cette complémentarité et ce lien que nous faisons entre tous les intervenants éducatifs.

Quant aux activités périscolaires, nous essayons effectivement d'en mettre en place sur la pause méridienne. Cela permettra d'apaiser un peu certains groupes scolaires qui semble-t-il en ont besoin, d'après ce que nous avons entendu en conseils d'école. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour ce dialogue de qualité. »

Monsieur FORTINON :

« Vous avez compris la position défendue par Alain Ringeval. Je voudrais simplement ajouter deux éléments qui dépassent largement le cadre purement local mais qui expliquent aussi la position que l'on peut défendre.

Avec cette semaine de quatre jours la France se singularise beaucoup au niveau européen. Ce qui fait qu'aujourd'hui la France est un des seuls pays qui a des élèves qui, au terme du cycle maternelle –primaire, auront travaillé un an de jours de classe en moins que les autres enfants

alors qu'on leur demande d'absorber le même niveau de connaissance. Cela n'est pas étonnant que l'on se pose la question de savoir pourquoi nous sommes mal classés au niveau des classements internationaux.

C'est en ce sens que la densité et donc le temps nécessaire pour accumuler un certain nombre de savoirs est aujourd'hui d'autant plus complexe et très préjudiciable aux enfants qui sont le plus en difficulté. Bien sûr ceux qui n'ont pas de difficultés y arriveront mais ceux qui ont le plus de difficultés auront plus de mal et cela explique un grand nombre de leur retard.

Deuxième élément : aujourd'hui nous sommes dans une République et l'éducation est nationale. Je trouve donc fort regrettable que le gouvernement demande à chaque collectivité de choisir le rythme d'enseignement pour chacun des enfants des communes. En ce sens je trouve qu'il y a des communes, et nous le voyons dans le département des Landes, qui vont passer à quatre jours et d'autres à quatre jours et demi. On se retrouve avec un système totalement désorganisé au niveau national.

Ces deux éléments ne remettent pas du tout en cause le débat qui a eu lieu précédemment mais seulement pour vous expliquer la raison pour laquelle nous sommes un certain nombre à ne pas souhaiter revenir sur la semaine à quatre jours. »

Madame DEZEMERY :

« Merci d'avoir apprécié le travail que nous avons effectué localement. J'abonde tout à fait dans le sens de votre propos concernant nos ministres puisque chacun d'entre eux y est allé avec sa propre petite réforme mais aucun n'a eu le courage de faire une réforme fondamentale. Nous n'allons pas refaire l'Education ce soir mais nous sommes plusieurs ici je crois dans l'assistance à faire partie de cette corporation et à avoir des avis peut-être tranchés mais aussi partagés je pense sur ce qu'il faudrait faire pour que les choses fonctionnent mieux dans ce domaine fort important pour l'avenir de notre nation. »

A l'issue de ce débat, Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte

par 21 voix POUR, 6 voix CONTRE (M. BADET, M. RINGEVAL, M. FORTINON, M. POMAREZ, Mme LARROCA, Mme OLHASQUE) et 2 abstentions (M. CORBEAUX et Mme DELEST) la proposition du rapporteur.

8 – Convention avec le Centre de Gestion des Landes – Sécurisation de l'espace scolaire

Rapporteur : Isabelle DEZEMERY

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur :

« A la demande de l'Inspection d'Académie, de la Préfecture des Landes, de l'Association des Maires des Landes et en partenariat avec les services compétents de Police et de Gendarmerie et du SDIS, les services du CDG 40 ont examiné la possibilité de mettre en place un dispositif d'accompagnement afin de conseiller et d'aider les collectivités dans le cadre de la sécurisation des bâtiments scolaires du premier degré.

Les services du CDG 40, en étroite relation avec l'AML ont rédigé la convention cadre mission « sécurisation de l'espace scolaire » jointe en annexe.

Les principales interventions du CDG 40 concerneront les missions suivantes :

- Actualisation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) « risques majeurs »
- Élaboration et/ou mise à jour du PPMS « attentat, intrusion »
- Aide à l'élaboration du dossier technique relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de sécurisation indispensable à chaque établissement scolaire du premier degré
- Conseil en matière d'équipement de petits matériels indispensables à la sécurisation des écoles : (alarmes, portail, audiophone, clôture etc...)

- Actualisation et /ou élaboration d'un PPMS «risques majeurs » et d'un PPMS «attentat intrusion» pour tous les locaux propriété de la collectivité ou mis à disposition de la collectivité afin d'accueillir des activités scolaires, périscolaires ou extrascolaires
- Coordination et harmonisation des différents PPMS entre tous les acteurs de la communauté éducative scolaire du premier degré.
- Constitution des dossiers techniques administratifs et financiers indispensables au dépôt par la collectivité concernée de demande de subvention auprès de la FIPDR.

Soucieuse d'intervenir dans le cadre de la sécurisation de ses groupes scolaires et d'accueil périscolaire et extra scolaire la ville de MIMIZAN sollicite aujourd'hui les services dédiés du CDG 40 afin de bénéficier de l'accompagnement défini par la convention jointe en annexe et de permettre ainsi la mise en place du dispositif prévu par la dite convention. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

9 – Programme d'actions forêt pour l'année 2018

Rapporteur : Monsieur Guy CASSAGNE

Questions et/ou observations : Néant

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'accepter le programme d'actions pour l'année 2018 joint en annexe. Ce programme concerne la forêt communale gérée par l'ONF. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

La séance est levée à 18h40.